

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

REDACTION ET ADMINISTRATION
A LYON

3, place des Cordeliers, 3

CORRESPONDANTS A PARIS POUR LES ANNONCES ET LES ABONNEMENTS
DONGRELL et BULLIER jeune, place de la Bourse, 39.
LAFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.



Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

ABONNEMENTS

PRIX	3 mois	6 mois	1 an
pour Lyon...	10 fr.	20 fr.	40 fr.
— le départ du Rhône...	11	22	44
Hors du département...	13	25	50
Etranger...	15	30	60

Le port en sus.
Pour les abonnements, envoyer un bon sur la poste, ou un mandat à vue sur Lyon.

AVIS

L'Administration de la FRANCE RÉPUBLICAINE a l'honneur de rappeler que les abonnements partent à dater du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

Elle invite donc les personnes qui veulent s'abonner, à dater du 16 novembre, à faire parvenir leur demande le plus tôt possible, afin d'éviter tout retard dans l'envoi du journal.

Les demandes d'abonnement non accompagnées d'un mandat sur la poste sont considérées comme non avenues.

Lyon, 13 Novembre 1872

« L'Assemblée ne devrait s'occuper que des affaires courantes. Peut-être allions-nous voir qu'elle ne peut même pas s'occuper des affaires courantes, et que la session actuelle va coûter cher à la France en temps perdu dans des conflits journaliers et stériles. » — Tel est le jugement porté par un de nos confrères, et nous devons ajouter que l'impression produite par la première séance de l'Assemblée est à peu près partout la même. Devant cette explosion de passions et de haines qui se font jour dès la première heure, devant ces rancunes implacables que ne désarme même pas le plus vulgaire sentiment de compassion pour nos infortunés compatriotes d'Alsace-Lorraine, devant les fureurs sèches du général Changarnier plus impatient de partir en guerre contre M. Gambetta qu'il ne l'était de livrer bataille au prince Frédéric-Charles, les plus optimistes s'abandonnent au découragement, les plus modérés sentent la colère les gagner.

Seuls les journaux en mal de constitution et les néo-républicains en quête de portefeuilles poursuivent imperturbablement leur campagne et continuent à vouloir nous sauver au moyen de cette panacée qui s'appelle la République des centres.

Le *Soir*, par la plume de M. de Kératry, va même jusqu'à prétendre — un peu tard peut-être — à M. Thiers le message qui doit être lu aujourd'hui même à l'Assemblée. Le morceau est joli et vaut d'être cité :

« Que M. le président de la République rompe donc franchement dans son message avec les deux extrêmes de l'Assemblée, qu'il affirme son intention de gouverner avec un vrai cabinet parlementaire ; qu'il démontre au pays la nécessité de sortir du provisoire, s'en remettant à la sagesse des deux centres et de son allié naturel, la gauche républicaine, pour réorganiser le pays ; et la majorité est faite. Alors, aux radicaux qui veulent imposer les violences de la République sans les centres, elle opposera la modération de la République par les centres ; à la dissolution, qui mène au vide, elle répondra par le renouvellement partiel, c'est-à-dire par la permanence des mandataires du suffrage universel, qui ne peut admettre d'interruption dans l'exercice de sa souveraineté. »

M. de Kératry est un détestable administrateur et un politicien sans consistance, mais il passait généralement pour un homme d'esprit et un écrivain de talent. Il ne lui faudrait pas écrire souvent des lignes comme celles qui précèdent s'il tient à ne pas entièrement compromettre sa réputation. Ne serait-il pas temps d'en finir avec ces prétendues violences des radicaux qui demandent purement et simplement des élections générales ? Qui espère-t-on tromper par ces déclamations furibondes ?

Dire que « la dissolution mène au vide » (!) ; dire, par conséquent, que la non-réélection des Loriger, des Chauvrand et autres nullités grotesques conduirait la France au néant, dépasse un peu les bornes de la plaisanterie. C'est tout bonnement de la phraséologie creuse dont les gros mots ne sauraient dissimuler l'absence d'arguments et d'idées. Il faut soigner ça, monsieur de Kératry.

Du reste, le vent est aux sottises.

Le *Bien public* — nous voulons croire que, pour cette fois au moins, il n'est pas allé chercher son mot d'ordre à la présidence — le *Bien public* nous trace ce tableau réjouissant « des limites et du champ de la discussion » pendant la session qui vient de s'ouvrir :

A moins de vouloir s'aliéner absolument la droite, il ne faut pas donner aux améliorations jugées nécessaires le caractère solennel d'une fondation.

A moins de vouloir rejeter vers le radicalisme une importante fraction de la gauche, il ne faut pas affecter davantage le caractère d'une constitution.

Enfin, si l'on ne veut pas jeter dans l'indécision un grand nombre de députés de toute nuance, il faut éviter d'engager la question du suffrage universel.

Voilà les limites ; quant au champ d'action, il est très-facile de le déterminer en principe. Les difficultés — il serait périlleux de le méconnaître — se produiront sur les détails.

Ce qu'il faut faire c'est donner, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, une consécration à ce qui s'est accompli depuis dix-huit mois, une stabilité plus grande à ce qui forme la base de l'ordre actuel, et une autorité moins discutée au gouvernement chargé de mener à fin l'œuvre de libération et de préparer l'œuvre de reconstruction.

C'est bien là le but, et nous ne croyons pas qu'il soulève de sérieuses oppositions.

Ainsi on évitera de mécontenter la droite, on donnera satisfaction à la gauche, et l'on se gardera bien de troubler les centres. Voilà le programme. Ça n'est pas plus malin que ça.

M. Vignault nous annonce triomphalement qu'il va marier le grand Turc avec la République de Venise — et qu'ils auront beaucoup d'enfants.

Le malheur est que le grand Turc (lisez la droite) ne veut point entendre parler de ce mariage, et que la République de Venise (lisez la gauche) jette les hauts cris à la seule idée de cette union. Sans cette légère difficulté, le programme de M. Vignault est de tout point admirable.

Vraiment on croit rêver en entendant débiter sérieusement de pareilles sottises par des gens qui se piquent d'être au courant de la situation des partis ! Et tout cela pour ne rien changer à un ordre de choses dont on profite et que l'on exploite de nos mieux !

Il nous semble pourtant qu'il y a quelque chose qui part d'une France qui s'appartient après tout, qui travaille, qui peine, qui souffre des sottises de nos pseudo-représentants — et qui les paie. Or cette France a une volonté, elle l'a fait connaître ; et il serait à la fois plus simple et surtout plus honnête de l'écouter, de lui obéir que de perdre son temps à édifier tous ces châteaux de cartes que l'on décore du titre pompeux de projets constitutionnels.

Si vous voulez bien ne pas fermer les oreilles, messieurs de l'Assemblée de Versailles, aux plus séduisantes de vos propositions, vous n'entendrez jamais qu'une réponse bien nette, bien catégorique : — « Allez vous-en ! et le plus tôt sera le mieux. »

A. BALLUR.

P.-S. Nous recevons à l'instant de Versailles une correspondance particulière dont nous détachons cette phrase : « L'Union républicaine repousse à une grande majorité l'idée du renouvellement partiel. »

A une grande majorité ! Nous voulons croire à une erreur de notre honorable correspondant, car si l'extrême gauche n'était pas unanime à repousser l'inqualifiable manœuvre du renouvellement partiel, ce serait à désespérer de l'avenir.

A. B.

NOUVELLES POLITIQUES

La réunion du centre gauche a reçu une lettre du général Chanzy annonçant sa démission de président, étant retenu par les devoirs de son commandement.

Le centre gauche a tenu hier une nombreuse réunion. On comptait 120 membres environ. Voici les renseignements fournis par l'agence Havas :

MM. Talon et Robert de Massy ont vivement engagé la réunion à combattre les doctrines radicales et à marquer une sorte de rapprochement avec le centre droit.

M. E. Picard a répondu qu'il n'est pas suspect de radicalisme, qu'au moment cependant où l'on cherche à fonder la République, on ne devait pas provoquer une scission avec la gauche modérée.

M. C. Périé a engagé la réunion à adopter son programme, la fusion des centres et à fonder une majorité parlementaire sur le terrain républicain.

M. Ricard a dit que l'on ne pouvait s'écarter de la gauche sans qu'il y eût des faits précis qui motivent cet écartement. Il ne faut pas se séparer d'une façon occulte de la gauche si des faits émanant de la gauche et ayant des tendances, se manifestent publiquement, on devrait se séparer publiquement d'elle.

Finalement, la réunion a résolu de surseoir à ces débats, jusqu'à la lecture du message.

M. Boll, rédacteur de la *Correspondance de Berlin*, adresse à M. le procureur général Renouard une lettre où il s'attache à démontrer que M. de Bismarck n'a jamais prononcé ce mot qu'on lui attribue : la force prime le droit. Soit ! M. de Bismarck n'a pas dit le mot, mais ne l'a-t-il pas imprimé en caractères sanglants sur les districts danois du Slesvig et les provinces françaises d'Alsace-Lorraine ?

On parle d'un grand discours que prépare M. Gambetta, non pour repousser les réformes constitutionnelles, mais pour déclarer qu'il croit devoir s'abstenir de voter pour ou contre, ne reconnaissant pas à l'Assemblée le pouvoir constituant et ne pouvant, en conséquence, se prononcer sur une question qui impliquerait tacitement, de sa part et de celle de ses amis, la reconnaissance de ce droit.

Nous croyons que les journaux se hâtent un peu trop et que M. Gambetta ne prépare nullement un discours sur un sujet encore mal connu, mal défini et qui ne sera peut-être pas discuté par l'Assemblée.

(Avenir national.)

Nous empruntons au *Rappel* cet écho de Versailles :

« Dans les groupes républicains on s'entretenait beaucoup de la visite que deux honorables membres de l'Union républicaine, MM. B. A. et A. G., avaient faite la veille au président de la République. Au cours de la conversation, ces députés, amenés à parler des projets de réforme électorale, manifestaient au président de la République les craintes qu'ils avaient qu'on ne voulût mutiler le suffrage universel. — « Ne craignez rien, aurait répondu M. Thiers, je ne me prêterai jamais à une mutilation de ce genre. »

« M. E. A. aurait dit alors : — Mais, monsieur le président, la meilleure manière de faire renoncer les promoteurs à leur projet, ce serait de leur dire : Moi, président de la République, j'ai fait jadis la loi du 31 mai et j'ai vu ce qu'il en a coûté au pays ; je ne recommencerais pas l'expérience. »

M. Thiers sourit en manière d'acquiescement en même temps qu'en homme qui savait comprendre une épigramme dite poliment.

Le général Boyer, qui a joué un si grand rôle dans l'investissement de Metz, est arrivé à Paris et a été entendu pour la première fois, samedi dernier, par le général Rivière.

On ne doute pas que la déposition de M. Boyer ne soit toute en faveur de Bazaine. Il a d'excellentes raisons pour cela.

La *Patrie* croit savoir que le gouvernement a de nouveau envoyé au préfet de Lyon des

instructions en vue de la dissolution de tous les clubs, sous quelque forme et sous quelque nom qu'ils se déguisent.

La *Patrie* veut-elle parler des églises où des prêtres payés par la République insultent en plein chœur, on des cercles catholiques dans lesquels on s'efforce par tous les moyens d'attirer les ouvriers, pour leur inculquer l'amour du pape et du comte de Chambord ?

Il n'y a pas d'autres clubs fonctionnant à Lyon au moment.

On lit dans le *Progrès de l'Ain* :

Le résultat du scrutin de dimanche, dans le canton de Bâgé, a trompé nos espérances et nos desirs : le candidat de la réaction monarchique, que le *Journal de l'Ain* avait affublé d'une dénomination républicaine dans l'intérêt de son élection, M. Ducret de Langes, a été élu par 1,259 voix contre 1,124 données à M. Tiersot, candidat républicain.

C'est résultat est loin d'être un échec pour notre parti dans le canton de Bâgé ; s'il est regrettable au point de vue du renfort qu'il donne à la réaction dans le sein de notre assemblée départementale, il est consolant en ce sens qu'il est une constatation nouvelle des progrès qu'accomplit l'idée républicaine, et cela dans un pays jusqu'à présent réputé pour un des refuges les plus inexpugnables du cléricalisme et du royalisme. Il nous prouve que la vie publique est mieux comprise de nos populations et que le sentiment du devoir commence à entrer dans les esprits.

Aux élections du 8 février 1871, M. Tiersot n'obtint, dans le canton de Bâgé, que 424 voix seulement contre 1,800 environ données aux monarchistes. Au 2 juillet, lors de sa nomination de député, ce chiffre s'est élevé à 523 voix contre 1,300. Au 8 octobre 1871, il atteignait 928 contre 1,162, et enfin, au 10 novembre, il s'est encore accru de 200 voix.

On le voit, le progrès est sensible ; nous avons même tout lieu de croire qu'il se maintiendra, et que si, comme tout le fait présumer, l'élection de M. Ducret de Langes est cassée par le Conseil général, aux élections qui suivront, la victoire viendra se ranger sous le drapeau républicain.

Les journaux de Marseille nous apportent le récit d'un scandale des plus regrettables qui s'est produit dans une des dernières séances du Conseil municipal de cette ville.

La discussion étant devenue très-orageuse à propos d'une question particulière, celle des jardins publics, M. Guinot jugea à propos de lever la séance. Au moment de sortir, il eut remarquer qu'un conseiller, M. Cognand, le suivait en le contrefaisant ; aux vives remontrances que le maire fit à M. Cognand, à ce sujet, ce dernier répondit par un sifflet.

L'*Opinion* dit ce qui suit :

« Le préfet, bien informé, a déclaré que l'affaire devait être poursuivie. M. le maire s'y serait opposé, mais le préfet lui aurait dit : Ici vous êtes pas M. Guinot, mais le maire de Marseille. La cité entière est offensée en votre personne. Vous n'êtes pas le maître d'arrêter l'action de la justice. »

« On nous garantira le sens sinon les termes de cette observation. »

« Samedi, M. le procureur général, mandaté par télégraphe, est arrivé d'Alz, et a voulu interroger M. Guinot. Celui-ci a d'abord de nouveau refusé, mais le procureur général lui a ordonné de parler au nom de la loi. »

« Des agents de la force publique sont allés ensuite prévenir M. Cognand de se rendre devant le juge d'instruction, faute de quoi il y aurait eu un mandat d'arrêt. L'interrogatoire a eu lieu samedi soir. »

« On nous affirme que l'affaire sera jugée en police correctionnelle mardi. L'inculpation serait celle d'outrages et violences envers un magistrat dans l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de cet exercice. »

LES INTÉRÊTS MATÉRIELS

Paris, 12 novembre 1872.

Monsieur,

Nous possédons enfin le texte du traité de commerce. Vous savez que durant les négociations de cette importante convention, nous n'avons rien su de la façon dont on surveillait nos intérêts sinon par les communications que nos rivaux de

l'étranger échangeaient entre eux. La chambre de commerce du Havre, dans une lettre adressée il y a quelques jours au ministre de l'Agriculture et du Commerce, se plaint vivement de cet état de choses. Elle constate que toutes les chambres d'Angleterre ont eu en main le projet de traité et l'ont discuté ; mais que les chambres en France n'ont point reçu de communications de cette nature. L'étonnement de la chambre du Havre n'a rien d'inattendu. Nous vivons sous une République entourée d'institutions monarchiques, il est tout simple que les citoyens ne gèrent pas leurs affaires et s'en rapportent au gouvernement.

Le gouvernement n'a-t-il pas près de lui un rouage de l'administration qu'on nomme *Conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie*. Il le consulte en ces matières difficiles et s'appuie sur ses décisions. Il est vrai que cette importante assemblée est composée de fonctionnaires, que ses membres sont choisis par le chef de l'Etat. Il ne s'agit donc que sur l'avis des hommes qu'il a choisis, c'est-à-dire sur le sien propre. Voilà pourquoi les chambres de commerce, issues de l'élection n'ont pas eu connaissance du texte du traité, discuté par le conseil supérieur dépendant seulement d'un grand électeur qui est M. le président de la République.

On voit que, de quelque côté qu'on se tourne, on retrouve le monarchisme vicieux l'organisation, sans qu'on s'occupe seulement d'indiquer le mal et d'y porter remède.

Puis, voyez comme les circonstances favorisent le traité. M. Ozanne, le négociateur qui a du moins le mérite d'être un homme spécial, fait vingt voyages à travers la Manche. Les choses traînent en longueur tant et si bien, que le résultat est justement connu au moment même où la politique envahit tous les esprits, où l'étude d'une question si ardue devient impossible. L'empire avait de ces habiletés. Il escamotait au public l'examen d'une affaire en l'accablant de préoccupations supérieures. Nous ne disons pas que M. Thiers vient d'agir de même. Nous sommes sous un régime républicain, — entouré, il est vrai d'institutions monarchiques.

Le texte du traité n'a été connu en France que par la communication que lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, en a faite vendredi dernier à divers journaux. Ce document comprenait vingt-sept articles et un protocole en sept articles annulant les conventions des 23 janvier, 12 octobre et 16 novembre 1860. Une commission mixte, réunie à Paris dans les dix jours qui suivront la signature, discutera certaines questions réservées. L'Assemblée sera saisie ensuite. Le *Times* pense que le travail de la commission, qui se réunira vendredi, sera terminé le premier décembre, et qu'ainsi l'Assemblée sera promptement saisie et le traité revêtu de toutes les sanctions nécessaires. Nous examinerons donc ici cette œuvre nouvelle du vieux système, œuvre éphémère, car nous pensons comme le *Daily News* : « La France, après un court essai, complètera qu'elle doit rentrer dans les voies de la civilisation. »

Pour en terminer aujourd'hui avec le traité, constatons l'excellente idée de la chambre de commerce de Bordeaux, qui a tenu une réunion spéciale à laquelle ont été invités les députés de la Gironde. En France, arriverons-nous enfin à comprendre que la communication doit être constante entre le député et le département.

En attendant les perturbations que l'agriculture et l'industrie vont subir, en bien ou en mal, par suite du mélange des questions fiscales et des questions d'affaires, on s'organise pour le travail qui

est le vrai fondement des Républiques. Donnons un bon point à la ville de Lille. Nagnère, elle fondait une *Société industrielle* pareille à celle qui existe à Mulhouse, société servant de levier au progrès ; aujourd'hui, son conseil municipal examine un projet embrassant la création de docks, entrepôts de douanes et spiritueux, ainsi qu'un réseau de tramways dans les principaux quartiers de la ville.

Si l'activité se manifeste de ce côté, parlons d'un pays qui est aussi la France et qui continue à rester dans une sorte d'anémie qui semble éternelle. Nous voulons parler de l'Algérie. Un ingénieur de Metz, M. Fiey, écrit à M. Guydon, gouverneur de l'Algérie, en regrettant de n'avoir pas suivi l'exemple de ceux de ses compatriotes d'Alsace-Lorraine qui sont partis pour le Canada. « Par votre fait, dit-il, les bonnes intentions de l'Assemblée nationale sont restées lettre morte. Des familles meurent chaque jour, mandissant la patrie française. Vous méritez d'être cloué au pilori du monde entier. » Nous trouvons que M. Fiey a tort de s'en prendre spécialement au gouverneur actuel. C'est le système qui est coupable. Maintenant qu'on peut discuter les actes de l'administration, on relève à chaque instant de ces agissements qui ruinent dix fois une entreprise privée. En ce qui concerne l'émigration des Alsaciens-Lorrains, le *Journal des Débats*, qui n'est pas suspect, constate que depuis un an on a seulement construit 60 gorbis et qu'il faut, en pleine saison des pluies, loger des femmes et des enfants sous la tente. Quant aux concessions de terres, il n'en faut pas parler de si tôt.

L'opération bureaucratique n'est pas chose facile et les manipulations des alchimistes d'autrefois ne sont rien auprès d'elle. Quand en aurons-nous fini avec la politique transcendante pour donner à notre pays non la prospérité — il la possède au plus haut degré — mais la liberté suffisante pour anéantir ce monde administratif qui, pareil à l'ennemi du scélérat, ne fait rien, mais nuit à qui veut faire ?

Mais si nous subissons des retards, sans importance du reste, constatons que loin de nous, au milieu d'une race qui fait partie comme nous de la collectivité humaine, le progrès se fait jour et qu'on assiste à une grande évolution sociale.

Un journal russe nous donne des chiffres curieux extraits du budget de l'empire moscovite et relatifs à l'émancipation des serfs. Comme le serf français du moyen-âge, celui de la Russie paye, au moyen d'une redevance, la liberté qu'on lui a donnée. Le paysan russe n'a su d'abord que faire du bien inestimable qu'on lui offrait d'acquiescer. Au début, en 1862, il n'a pu même économiser sur son travail un cinquième du montant de la redevance formant la rançon de l'esclavage. Il s'est trouvé en retard de 81 000. Puis ce chiffre s'est amoindri : il est descendu à 61, puis à 50, puis à 48 où il est aujourd'hui. Quant à la rentrée de l'arrière-ban, elle s'opère maintenant régulièrement l'année suivante. Le paysan russe est dans la situation d'un propriétaire hypothéqué qui redonne une partie des intérêts échus l'année précédente.

Admirable et consolante leçon ! Le progrès est tellement dans la destinée humaine qu'il se produit parfois sans secousse, sans lutte et qu'il est pareil à une bruit tiède et fécondant qui franchit sans bruit les plus hautes et les plus redoutables barrières. Voici le paysan de la Russie noire arrivé à cette possession de la propriété que le paysan français n'a conquise qu'avec des siècles de souffrance terminés par la plus belle mais la plus douloureuse des révolutions.

ACHILLE MERICIER.

Feuilleton de la FRANCE RÉPUBLICAINE

9. — Commencé le 6 novembre 1872

LE

DERNIER CRIMINEL

PAR

OCTAVE FÉRÉ & EUGÈNE MORET

DEUXIÈME PARTIE.

LA JUSTICE DES HOMMES

(Suite)

Habitué à ces incidents, il n'insista pas, et ayant salué les deux sœurs de la Miséricorde qui priaient au pied du lit de l'ancien magistrat et qui, à son approche, s'en étaient écartées, il regarda le défunt et souleva légèrement, et pour la forme simplement, le drap qui le recouvrait.

Il le laissa retomber et allait se déclarer satisfait dans son examen, quand il fut frappé de la face altérée et violacée du cadavre.

« Cet homme a dû beaucoup souffrir, dit-il. — Oh ! oui, monsieur, répondit la servante, c'était pitié que de l'entendre gémir. On eût dit qu'il rendait l'âme dans chaque râlement. Le médecin souleva de nouveau le drap et découvrit plusieurs symptômes qui le jetèrent dans de profondes réflexions. Il y avait sur la poitrine, le ventre et les reins de ce malheureux de longues taches d'un jaune verdâtre, et le corps tout entier accusait une couleur

brune d'un reflet métallique, plein de nuances diverses et d'échappées livides.

Il parut inquiet, incertain, et commença à remplir le bulletin qu'il tira d'un portefeuille et plaça devant lui avec une certaine hésitation sous la plume.

— Le nom du ou des médecins qui ont soigné votre maître ? demanda-t-il.

La servante le nomma.

— Les ordonnances ?

Elles lui furent remises, ainsi que la déclaration de Hugonet, appuyée par Landregarde.

Il parcourut le tout, jeta un nouveau regard sur le cadavre, hecha la tête, reprit la plume, conclut, signa et se retira.

Pour qui, autre que Germaine, eût pu assister à la visite de ce praticien, dont le devoir est non seulement de constater la mort, mais le genre de mort, et de s'enquérir de tout ce qui peut être de nature à éclairer sa foi et à dissiper les appréhensions qui peuvent naître dans sa conscience, il était visible que cet homme n'avait pas accompli son ministère avec une conviction profonde.

Un doute avait dû entrer dans son esprit ; mais reculant devant la redoutable responsabilité qui lui incombait si, le premier, il élève la voix contre une famille considérable, il avait préféré s'effacer derrière les affirmations du docteur Hugonet, le médecin du défunt et l'un des hommes les plus estimés du département.

Le lendemain, le service funèbre eut lieu, et madame de Frairrières, quoique cela ne se fit pas dans la ville, accompagna son mari jusqu'à sa dernière demeure et montra une douleur si grande que tout le monde en fut frappé.

M. de Frairrières fut pleuré, comme toute, avec simplicité, par un grand nombre de gens. On se souvenait de l'époque où il avait plaidé avec avantage, et de celle, plus rapprochée, où il avait siégé comme juge, et, dans ces deux fonctions si différentes, des rares et

lides qualités qu'il avait montrées et de l'esprit de justice, de bienveillance et de charité qui avait toujours dominé en lui.

Ses funérailles furent magnifiques, mais moins par le luxe qui y fut déployé que par le mouvement qu'elles provoquèrent dans la ville, les personnages qui y présidèrent et la foule accourue de toutes parts pour grossir encore le cortège officiel.

Mais au moment de sa mort M. de Frairrières n'occupait aucun emploi public, aucun poste officiel, aucune fonction ; il s'était éteint comme un vieillard dont le souvenir était encore vivant ; mais, retiré du monde actif et militant, il fut pleuré, échangé, regretté, et ce fut tout.

Personne derrière lui n'avait à se disputer la place qu'il occupait ; huit jours après il semblait oublié.

Il ne l'était pas cependant.

Par un étrange revirement des choses d'ici-bas, un mois plus tard son nom revenait dans toutes les bouches ; il n'était question que de lui dans toute la ville.

Que s'était-il passé ? On ne l'a jamais su. Qui avait un intérêt à répandre des bruits malveillants autour d'une tombe à peine formée. Comment ces bruits avaient-ils surgi et s'étaient-ils rapidement répandus un peu partout.

C'est là un mystère que personne ne songea à sonder, peut-être parce que ceux qui l'intéressaient avaient déjà assez de besogne à essayer de parer les coups que les menaçaient dans l'ombre, sans encore se préoccuper de la main qui les dirigeait.

Toujours est-il qu'il n'y eut bientôt plus qu'un cri, se traduisant par une ruée sourde, de confusion, anonyme, mais un cri affirmant avec obstination que la maladie de M. de Frairrières était restée inexplicable.

En vain les gens sages et bien pensants haussèrent-ils les épaules. M. de Frairrières, expliquaient-ils, était

mort des suites d'un gasinac-accident avec complication de graves désordres dans l'organisme. C'était le docteur Hugonet qui l'avait soigné avec l'aide d'un médecin de Paris. Il y avait eu consultation de médecins et tous avaient été d'accord avec le docteur Hugonet, dont le caractère, la science et le dévouement étaient à l'abri de tout soupçon. La famille du défunt, ajoutaient-ils, plane d'ailleurs tout haut dans l'estime générale pour qu'on daigne seulement prêter l'oreille à la calomnie.

Malgré ces protestations et cette manière de voir, partagée par tout ce que la ville de Caen contenait de gens éclairés bien posés et distingués, les rumeurs ne tombèrent pas, et, grossissant toujours au contraire, finirent par prendre une consistance singulière.

Tout devint prétexte à soupçon.

Ce jeune médecin appelé la nuit incertainement, la douleur trop accentuée de la veuve, celle moins bruyante mais plus persévérante de sa fille, l'embarras du docteur Hugonet quand, devant lui, on agita cette question et qu'on lui parla de cette famille, quelques mois hasardés par les deux domestiques, Jean et Germaine, redits, surfaits et colportés par la ville, le caractère froid et irascible de madame de Frairrières, jalouse de sa belle-fille, sa morgue, sa fierté, sa coquetterie, ses dépenses exagérées et l'histoire de son mariage, histoire que personne ne connaissait, et qui par cela même avait un côté mystérieux bien propre à inquiéter les imaginations normandes, tout cela et cent autres souvenirs, allusions, insinuations, fut en l'air.

Bref, en l'espace d'un mois, l'opinion publique, si indifférente d'abord, fut vite faite et arriva à se prononcer avec une telle force, qu'on n'eût plus qu'à attendre l'intervention de la justice.

A Caen et dans les environs, on ne s'abandonnait plus qu'à ces mots : Ce pauvre M. de Frairrières ! C'est drôle tout de même, quand on y réfléchit ! Qui eût dit qu'il y a seau-

lement six mois, qu'il serait mort comme cela ? C'est égal, il n'était pas heureux !

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

AVIS

Par décret du 28 décembre 1870, provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à la même procédure seront insérées dans le même journal.

Etude de M^e JULLIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, 4, successeur de M^e Ferrouillat.

Le samedi seize novembre mil huit cent soixante-douze, à midi, il sera, en l'étude et par le ministère de M^e Jullien, notaire, procédé à la vente aux enchères publiques, par licitation amiable, sur la mise à prix de mille francs, d'un **Fonds de commerce d'huiles et de savons**, qui était exploité à Lyon, quai des Brotteaux, 23, par MM. Jean Mathieu et Joseph Olivier et M. Michel Chonette.

Cette vente comprendra la clientèle, les objets mobiliers et la subrogation au bail.

Pour les renseignements, s'adresser à M^e Jullien, dépositaire du cahier des charges, ou à M. Jules Rolland, teneur de livres, expert en affaires commerciales, demeurant à Lyon, rue de la Bourse, 53.

ON DEMANDE à reprendre la gérance d'un bureau de tabac.

S'adresser au bureau du journal.

DÉPURATIF DU SANG

Le Sirop concentré de **Salsepareille QUET** guérit toutes les **Maladies contagieuses**, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, Vices du sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et ne dérange pas les usages.

A Lyon, la pharmacie Philippe Quet, rue de la Préfecture, 5.

UN COMMERCEANT

cow désirerait représenter, pour l'Ecosse, une fabrique de velours de Lyon. S'adresser, pour renseignements, à MM. BUIHER frères et sœurs, 104, rue Richelieu, à Paris.

MALADIES SECRÈTES

GUÉRISON prompte, radicale et peu coûteuse. Consultations tous les jours, de 9 heures du matin à 9 heures du soir. Rue Lantier, 11, au 2^e.

HYGIÈNE & SANTÉ

PILULES DE FAMILLE

HYGIÈNE, TOUT PÉRIODIQUES, DÉPURATIVES ET STOMACHIQUES.

contre les Constipations opiniâtres, Migraines, Maux d'estomac, de reins, Irritations d'intestins, Constipations catarrhales, etc. — Prix 3 fr. et 2 fr. Pharmacie Barjaja, 115, r. Lafayette, Lyon. 60

A CEDER

CAFÉ - COMPTOIR ET COMMERCE DE VINS

en pleine prospérité
Situé dans le quartier le plus fréquenté du centre de Lyon
S'adresser au bureau du Journal. (195)

DIABÉTIQUES

LA PEPTONE ESTRAGNAT

Est un élixir agréable, convenant aux personnes affaiblies par la maladie et auxquelles on ne peut administrer d'aliments solides, spécialement ordonnées contre l'acidité du sang causée par les maladies de l'estomac, la phthisie, la bronchite chronique. Fait disparaître rapidement le sucre de l'urine.

Le flacon, 10 francs. Le demi-flacon, 5 francs.

Pharmacie ESTRAGNAT, place Kléber (Brotteaux-Lyon)

MALADIES DE POITRINE 144



A MARSEILLE

F. SCHMIDLIN, seul Concessionnaire

12, quai de l'Hôpital, 12.

LYON

Economie de 30% par l'emploi de ce nouveau produit.

(Se trouve dans les principales maisons d'Épicerie. (Voir à l'Exposition universelle, 5^e galerie, produits chimiques). 51

AMER AFRICAINE

De G. PICON

DISTILLATEUR A PHILIPPEVILLE, CONSTANTINE ET BONE

(Algérie)

L'immense succès obtenu, depuis longtemps, en Algérie, par l'Amor africain, s'affirme avec rapidité en France, et à l'étranger. Ses qualités apéritives, toniques et fébrifuges, le font préférer à tous les bitters connus. Après avoir été médaillé à toutes les Expositions, l'Amor africain Picon vient encore de recevoir, aux Expositions de Lyon et Paris (1872), les plus hautes récompenses dues à ses qualités hygiéniques.

L'Amor africain se trouve dans tous les Établissements de premier ordre.

Entrepôt général, pour la France et l'exportation, 50, rue Olivier, à Marseille.

Représentant à Lyon, M. Eugène ROY, 5, petite rue Longue.

GUÉRISON radicale des CONTAGIEUSES

C. CLARENS, rue Neuve-Croquet, 23 bis, Paris.

(Correspondance). Envoi du traitement contre remboursement.

HUILE PURE

DE FOIE DE MORUE DE TERRE NEUVE

Extrait au moyen de la vapeur d'eau et privé complètement de toute odeur et saveur désagréables à l'aide de la caféine (principe aromatique du café).

J^e. ARONNET, ph^{ic}ien de 1^{re} classe de l'Ecole de Paris

TABAC ANTI-ASTHMATIQUE DES ANTILLES

CONTRE OPRESSIONS, TOUX, RHUMES, COQUELUCHE

2 fr. 50 le Paquet

LYON, 12, Cours Morand, LYON 143

TOUX, RHUMES, CATARRHES

ASTHMES, OPRESSIONS ET COQUELUCHE

Quinze années d'expérience et de succès ont placé le **Sirop DUBREUIL** au premier rang de tous les pectoraux. D'un goût très-agréable, il jouit d'un succès sûr et rapide, dans toutes les maladies de la poitrine et du larynx.

Recommandé par les sommités médicales, ce Sirop ne compte plus ses succès.

Dépôt général 38, rue de Chartres, phar. Dubreuil et chez les pharmaciens suivants : MM. Aroud, rue Lanterne, 2, Chériblan et C^e, rue Tupin, Fayolle, rue Saint-Côme, Richard, rue Gentil, Rieux, rue Saint-Jean. Exiger la signature.

REPLACEMENTS MILITAIRES

MAISONS RÉUNIES

PELLETOT et GRANGE

POUR SOUSCRIRE :

S'adresser au bureau : place Bellecour, 17

PAIEMENT APRÈS LIBÉRATION 128

DANS TOUTES LES PHARMACIES

VIOLAND de Colmar

VIOLAND (Haut-Rhin)

VIOLAND Alsace

VIOLAND actuellement

VIOLAND à Montrouge

VIOLAND 74, route de Châtillon

VIOLAND près Paris

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

VIOLAND

A VENDRE OU A LOUER DE SUITE

MAISON, JARDIN ET BATIMENT

PROPRE A TOUTES INDUSTRIES

AYANT RAPPORT A L'EAU & A LA VAPEUR

SUR UN COURS D'EAU INTARISSABLE

S'adresser au bureau du Journal (180)

M^{ME} CLARK

Professeur d'Anglais

Diplômée aussi par l'Académie de Paris, donne aux jeunes filles une instruction complète, et enseigne le Piano jusqu'à l'âge de 12 à 13 ans.

S'adresse, 38, cours de Brosses 77

TENIFUGE VEZU

PRÉPARATION D'UNE EFFICACITÉ CERTAINE pour l'expulsion

DES TENIAS OU VERS SOLITAIRES

Pilules d'Iodure de fer, inaltérables, au beurre

de cacao. Médicaments toniques et reconstituants.

Huile de Foie de Morue ferrugineuse.

Pharmacie VEZU, cours Morand, 5, à Lyon (126)

AGENCE DE PUBLICITÉ

J. MALIGNON

LYON - 14, rue Tupin, 14 - LYON

AFFICHAGE GÉNÉRAL

Ville, Banlieue et toute la France

Cadres et Emplacements réservés à l'Affichage

Distribution d'Imprimés sur la voie publique et à domicile

Pliage, Mise sous Bande et Enveloppes de Prospectus à très-bas prix. — Spécialité pour impressions d'Affiches, Prospectus, Factures, Cartes-Adresses, etc. (133.)

LA POMMADE

DE PONCET, PHARMACIEN

ARRÊTE RADICALEMENT

LA CHUTE DES CHEVEUX

PHARMACIE PONCET

Cours Morand, 19 (180)

PEPSINE LIQUIDE BESSON

Son mode de préparation et son heureuse association au

SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

en font un digestif tonique et anti-nerveux supérieur à tous les produits

employés jusqu'à ce jour pour le traitement des

MALADIES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS

Il calme en peu de jours les Vomissements spasmodiques, Tiraillements, Douleurs ou Crampes d'estomac, et facilite la digestion en sollicitant la sécrétion du suc gastrique.

Le Sirop de Pepsine Besson est aussi employé avec le plus grand succès toutes les fois qu'il y a irritation d'intestins, soit Constipations opiniâtres ou diarrhées chroniques.

Prix : 3 francs le Flacon

Se trouve dans toutes les Pharmacies et Drogueries. (161)

LES ZOUAVES A PARIS

PENDANT LE SIÈGE

(Souvenirs d'un Zouave

Par A. BALLUE

EN VENTE :

A PARIS

Chez

ARMAND LECHEVALIER,

Éditeur,

61, Rue Richelieu, 61

Et chez tous les principaux Libraires

A LYON

Chez

VICTOR BALLAY

Éditeur,

31, Rue Tupin, 31

PRIX : 1 FR.

MIXTURE BERTRAND POUR INFLUENZA

Remède supérieur

depuis 25 ans. — Chez l'inventeur, Pharmacie Générale

Bellevue, 21, Succursale à Paris, rue Myrrha, 63. — Le

Capsules au Baume de Copahu, 2 fr. au lieu de 4 fr.

BOULES DE GOMME A LA GOMME

Brevetées (s. g. d. g.), seules reconnues efficaces dans

de rhume, grippe, catarrhe, irritations de l'estomac et

intestins. — Entrepôt général chez Souvignat et C^e

Saint-Pierre, 17.

1 fr. la Boîte. — 50 cent. la Demi-Boîte.

AVEZ-VOUS

BESOIN D'ARGENT

ALLEZ AU COMPTOIR GÉNÉRAL D'ACHAT

8, Rue de la Préfecture, à l'entresol

On achète toutes sortes de Bijoux, Diamants et Pierres

Horlogerie, ainsi que les matières d'or et d'argent. Tout est

Marchandises en Rouennerie, Draperie, Toiles et Calicot, Fils

et Dentelles, Lingerie, Soierie, Bonneterie, Mercerie et Quincaillerie

Chaussures, Machines à coudre, Pianos, Mobiliers en tous genres

Solides de toute espèce; toutes les reconnaissances du

Monnaie. En un mot, toutes sortes d'Objets ou Marchandises ayant

quelque valeur.

Vente au Comptant

INJECTION VRAIE INFAILLIBLE

La seule guérissant les écoulements les plus anciens. Un flacon

Prix 4 fr. avec prospectus, Pharm. BARAJA, c. Lafayette, 115.

POUDRES & PASTILLES

Américaines

du Dr PATERSON (de New York)

Médaille d'argent : Exposition de Lyon 1872

RÉPUTATION universelle pour la

guérison des maux d'estomac, manque d'

tit, algues, digestions laborieuses, dyspepsie,

gastrites, maladies des intestins, etc., etc.

en toutes langues. Exiger le nom de Paterson sur

l'emballage et sur chaque Flacon, plus sur chaque

signature Fayard, seul propriétaire.

Entrepôts : PARIS, rue Réaumur, 43. — LYON,

l'Hôtel-de-Ville, 9. — Dépôts dans toutes les bonnes ph^{ies}

BOURSE DE PARIS — Mardi 12 Novembre 1872 de midi 1/2 à 3 heures.

DERN. REV.		RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME.		Premier cours.	Dernier cours.	Précéd. clôture.	Hausse	Baisse	OBLIGATIONS.	Précéd. clôture.	Dernier cours.
3	0/0	jouissance 1 ^{er} juillet.	cpt.	53 70	52 80	52 65	15	..	Tresor, r. 500, int. 40 f., juillet.	417 50	417 50
3	0/0	jouissance 1 ^{er} juillet.	f.c.	52 80	52 82	52 77	07	..	Seine, r. 225, int. 9 f., .. id.	415	415
5	0/0	Emprunt 1871, 69 f. 50 payés.	cpt.	81 55	80 50	80 40	10	..	V Paris 55-60 3/0 r. 500 .. mars	475	475
5	0/0	Jouissance 16 mai	cpt.	82 95	83	82 90	10	..	— 1869 4 0/0, r. 500, février ..	473	473
5	0/0	libéré.	cpt.	85 70	87 70	85 65	65	..	— 1871, 3 0/0, r. 400, janvier ..	275	272 50
5	0/0	Emprunt 1872, 14 f. 50 p.	cpt.	85 67	85 75	85 67	07	..	— 1871, 3 0/0, r. 400, 7 .. juillet	242 50	242 75
5	0/0	Jouissance 16 août	f.c.	75 50	75 73	75 50	75	..	V. de Bordeaux, int. 3 fr., nov.	80	98 50
5	0/0	Jouissance 22 sept.	f.c.	75 50	75 73	75 50	75	..	V. de Lille 1860, int. 3 fr., avril.	80	84
5	0/0	(MORGAN) r. 500 fr. int. 30 fr.	cpt.	499 10	499 30	497 50	2	..	V. de Lille 1863, int. 3 fr., janvier.	35	85
270	0/0	BANQUE DE FRANCE, jouissance déc.	cpt.	461 5	430	1670	80	..	Ville de Roubaix ..	35 25	..
27 50	0/0	COMPTOIR D'ESCOMPTE	cpt.	..	..	615	..	..	V. de Bruxelles 62, int. 3 fr., juin.	..	..
15	0/0	— jouissance août.	f.c.	409 75	409 5	615	1 25	..	— 68, int. 3 fr., janv.	..	..
15	0/0	CREDIT AGRICOLE, 200 fr. p. J. juillet.	cpt.	386 5	380	356	..	..	Foncières, 4 0/0 .. id.	445	445
32 50	0/0	CREDIT FONCIER	cpt.	382 50	380	356	..	..	— 1893 .. id.	436 80	445
9	0/0	500 fr. — 250 fr. p. — J. juillet.	cpt.	485	480	480	5	..	— 1893 .. id.	393	400
20	0/0	SOCIÉTÉ GEN. ALGER.	cpt.	630	630	589	..	..	— 10 .. id.	78	78
20	0/0	EMPRUNT INTERNATIONAL, 560 f. 125 p. J. mai.	cpt.	425	425	427 50	2 50	..	Communales, .. id.	328 75	338 75
20	0/0	CREDIT MOBILIER.	f.c.	426 38	426 25	427 50	1 25	..	— .. id.	66 50	66 25
12 50	0/0	500 fr. — 250 p. — J. mai.	cpt.	640	645	645	..	..	Algériennes, 5 0/0, r. 150, août.	102	101 50
32 50	0/0	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.	cpt.	570	576	572 25	3 75	..	— 5 0/0 .. juin.	415	..
32 50	0/0	500 fr. — 250 f. p. — Jouiss. octob.	cpt.	570	576	572 25	3 75	..	Foncier col. 5 0/0, r. 500, février.	476	476
62 50	0/0	BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS.	cpt.	1292 50	1293 50	1293	2 50	..	— 5 0/0, r. 500, 663, février.	443	316
62 50	0/0	1,000 fr. — 500 fr. p. — J. juillet.	cpt.	1290	1296 25	1296 25	..	..	(Orléans 1812, 4 0/0, .. id.	940	998
33	0/0	BANQUE FRANCO-ÉTRANGÈRE	cpt.	613 75	616 25	615	1 25	..	Rouen 47-49, 5 0/0, juin ..	835	..
33	0/0	500 fr. — 250 fr. p. — Jouiss. mars.	cpt.	507 50	507 50	507 50	..	..	Hayre 1815, 5 0/0, mars ..	925	..
33	0/0	— jouissance mai.	f.c.	510	517	512 50	2 50	..	Lyon, 1853 35, 5 0/0, juillet.	970	..
32	0/0	PARIS-LYON-MEDITERRANÉE.	f.c.	824	812 50	825	12 50	..	Ouest 1852-55, 5 0/0, juillet.	940	..
40	0/0	— jouissance mai.	f.c.	820	815	822 50	7 50	..	Est 5 0/0, r. 650, juin ..	445	440
40	0/0	500 fr. — Jouissance juillet.	f.c.	577 50	580	576 25	..	..	Bale 5 0/0, g. p. l'Etat, juillet.	500	..
58	0/0	NORD.	cpt.	958	956 25	955	1 25	..	Médit. 5 0/0, g. p. l'Et., avril.	435	..
58	0/0	400 fr. — Jouissance juillet.	cpt.	958	967 50	958 75	8 75	..	Bourbonnais .. juillet	277	276
58	0/0	ORLÉANS.	f.c.	958	967 50	958 75	8 75	..	Médit. 5 0/0, g. p. l'Et., .. id.	297 50	291
35	0/0	500 fr. — Jouissance avril.	cpt.	500	501 25	501 25	..	..	Nord .. id.	289	285 25
35	0/0	— jouissance avril.	f.c.	500	501 25	502 50	..	..	Orléans .. id.	280	280
35 0/0	0/0	CHARENTAIS. — Jouiss. février.	cpt.	407 50	403	410	10	..	Victor-Emman. gar., avril ..	203	203
32 50	0/0	500 fr. — 400 fr. p. — Jouiss. août.	f.c.	677 50	667 50	732 50	..	..	Grand-Central .. juillet	276 25	276 25
10	0/0	GAZ.	cpt.	240	246	242 50	2 50	25	Général .. id.	268 50	..
10	0/0	COMPAGNIE TRANSATLANTIQUE	f.c.	237 50	245	242 50	2 50	25	— 1867 .. id.	299	298 25
10	0/0	500 fr. — Jouissance juillet.	cpt.	360	366 25	360	10 25	..	Lyon, 3 0/0, avril ..	273 50	272 50
10	0/0	CANAL DE SUEZ.	f.c.	365	368 75	335	13 75	..	Lyon-Fusion, juillet ..	275	275
10	0/0	500 fr. — Jouissance janvier 1870.	cpt.	360	366 25	360	10 25	..	— 1866, avril ..	269 50	269 25
10	0/0	ESPAGNE 3 0/0 extérieur.	cpt.	30	30	30	..	..	Ouest, gar. par l'Etat, juillet.	275	275
10	0/0	Jouissance juillet.	f.c.	30	30	33 1/8	..	..	Lille à Béthune, octobre ..	222	222
10	0/0	— 3 0/0 intérieur, Jouissance juillet.	f.c.	103 7 8	104	103 7/8	..	..	Médit. juillet ..	222	222
10	0/0	ETATS UNIS, 5/20 1862.	f.c.	67	67	67 68	..	..	Gisors-Pont-de-l'É., janvier ..	..	..
10	0/0	Jouissance novembre.	f.c.	67	67	67 68	..	..	Gisors-Vernon, octobre ..	..	..
10	0/0	5 0/0 ITALIEN.	cpt.	67	67	67 73	03	..	Perpignan-Prades, janvier ..	277	277
10	0/0	Jouissance juil.	cpt.	64 19	64 40	64 20	20	..	Est, gar. par l'Etat, juillet ..	273	272
10	0/0	BETTE TURQUE 5 0/0.	f.c.	968 75	968 75	973 75	5	..	Ardennes, g. par l'Et., juillet.	266	265
10	0/0	Jouissance juillet.	f.c.	968 75	970	962 50	7 80	..	Daphnie, g. par l'Etat, juillet.	269 50	269
10	0/0	500 fr. — Jouissance juillet.	f.c.	495	497 50	495	..	..	Massena, octobre ..	260	260 50
35	0/0	CREDIT FONCIER D'AUTRICHE.	f.c.	495	497 50	495	..	..	Charennes, juill.	230	243
35	0/0	500 fr. — Jouissance juil.	f.c.	495	497 50	495	..	..	Vendée, juillet ..	230	243
35	0/0	CREDIT MOBILIER ESPAGNOL.	cpt.	495	497 50	495	..	..	Bordeaux la-Sauve, janvier ..	189	189 25
35	0/0	500 fr. — Jouissance juillet.	cpt.	495	497 50	495	..	..	domania, juillet 71 ..	240	241
35	0/0	BANQUE OTTOMANE.	f.c.	752 50	752 50	752 50	2 50	..	Saragosse, juillet ..	240	241
35	0/0	500 fr. — Jouissance juillet.	f.c.	752 50	752 50	752 50	2 50	..	Pamplone, avril ..	260	261
35	0/0	AUTRICHIENS.	f.c.	752 50	752 50	752 50	2 50	..	Nord de l'Espagne, val. var. oct. 71	140	139
35 0/0	0/0	Id. Nouveau.	cpt.	752 50	752 50	752 50	2 50	..	Portugal, janvier 1872 ..	196 25	194
35 0/0	0/0	500 fr. — 400 fr. p. — J. juillet.	cpt.	468 75	468 75	472	3 75	..	Eaux, int. 16 fr., fév. 1870 ..	266 25	266 25
20	0/0	SUB-AUTRICHE-LOMBARDE.	f.c.	471 75	471 75	472	1 25	..	Gaz parisien, int. 25 fr. r. 500 ..	427	427 50
20	0/0	500 fr. — Jouissance mai.	cpt.	471 75	471 75	472	1 25	..	Lits militaires, int. 25 fr. r. 500 ..	317	317
20	0/0	NORD DE L'ESPAGNE.	f.c.	94	93 50	102 50	1 50	..	Ombibus, int. 25 fr. r. 500 ..	73	68
20	0/0	500 fr. — Jouissance juil. 1865.	cpt.	94	93 50	102 50	1 50	..	Compagnie immobilière ..	376 25	375
20	0/0	PAMPUNE-BARCELONNE.	f.c.	97 50	100	102 50	..	..	Transatlantique, int. 23 fr. r. 500 ..	396 25	402 50
20	0/0	500 fr. — Jouissance juillet 1866.	cpt.	97 50	100	102 50	..	..	Tabacs d'Etat, int. 25/50, r. 500 ..	176	169
20	0/0	PORTUGAIS.	f.c.	160	160	160	1 50	..	Foncière suisse, 5 0/0 ..	176	169
20	0/0	500 fr. — Jouissance janvier 1866.	cpt.	201 25	200	201 25	..	..	..	..	..
20	0/0	ROMAINS. — Jouissance octobre 1865.	cpt.	201 25	200	201 25	..	..	..	..	..
20	0/0	SARAGOSSE, jouiss. juillet 1865.	cpt.	201 25	200	201 25	..	..	..	..	..